REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Accusé de réception en préfecture
001-260102595-20260615-DB2026-06-15-01-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Montmerle-sur-Saône

Département
de
L'AIN

Arrondissement
de
BOURG EN BRESSE

Canton de
Châtillon /
Chalaronne

Commune
de
MONTMERLE S/SAONE

Nombre de Membres :

Légal : 11
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage :

23 JUIN 2026

Séance du 15 juin 2026, à 18h00
L'an deux mille vingt-six, le quinze juin,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni, **après convocation légale en date du 10 juin 2026**, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Didier RUTSCHI.**

Etaient présents : M. Didier RUTSCHI, Mme Nelly DUVERNAY, M. Georges RANDON, M. Stéphane PLAZANET, Mme Mireille DUMOULIN, Mme Béatrice FERMOSELLE, M. Philippe LEGRAIN et M. Serge ODIN.

Ont donné un Pouvoir :
Mme Maryse L'HERITIER a donné pouvoir à M. Stéphane PLAZANET,
Mme Émilie NAUDIN a donné pouvoir à Mme Nelly DUVERNAY.

Absents excusés :
M. Jacky MUZELLE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, M. Georges RANDON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

N°DB-2026/06/15/01 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Mireille DUMOULIN ne prend pas part au vote de la subvention concernant la Croix Rouge.

Rapporteur : Mme Nelly DUVERNAY, vice-présidente du CCAS.

Vu les articles L123-4 à L123-9, R123-16 à R123-26 du code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
001-260102595-20260615-DB2026-06-15-01-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

M. le Président présente à l'assemblée les demandes de subventions reçues, au nombre de 13. Il propose d'attribuer des subventions à 7 associations pour l'année 2026 et de rejeter 6 demandes, comme suit :

Associations	Montant proposé
1. ADAPA de l'Ain	500,00 €
2. ADMR de Chaleins	500,00 €
3. AFM TÉLÉTHON	0,00 €
4. AIN DOMICILE SERVICES	0,00 €
5. AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap	0,00 €
6. BANQUE ALIMENTAIRE de l'Ain	0,00 €
7. CROIX ROUGE unité locale Rives de Saône	1 300,00 €
8. ÉPICERIE SOLIDAIRE	1 100,00 €
9. France ADOT 01	100,00 €
10. France ALZHEIMER de l'Ain	0,00 €
11. PEP 01	100,00 €
12. RESTOS DU CŒUR Bourg-en-Bresse	0,00 €
13. RESTOS DU CŒUR Lyon	100,00 €
Montant **total** des attributions	**3 700,00 €**

Sur le rapport effectué par M. le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- **DÉCIDE** d'accorder les subventions telles qu'indiquées ci-dessus,

- **CHARGE** M. le Président de faire procéder au versement de ces subventions.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant l'accomplissement de la dernière des formalités la rendant exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme au registre,

Le Président,
Didier RUTSCHI

CCAS Centre Communal d'Action Sociale MAIRIE DE MONTMERLE-sur-SAÔNE (AIN)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Montmerle sur Saône

Département
de
L'AIN

Arrondissement
de
BOURG EN BRESSE

Canton de
Châtillon /
Chalaronne

Commune
de
MONTMERLE S/SAONE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 juin 2026, à 18h
L'an deux mille vingt-six, le quinze juin,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni, **après convocation légale en date du 10 juin 2026**, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Didier RUTSCHI.**

Membres du conseil d'administration :

Légal : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Etaient présents : M. Didier RUTSCHI, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Maryse L'HERITIER, M. Georges RANDON, Mme Émilie NAUDIN, M. Stéphane PLAZANET, Mme Mireille DUMOULIN, Mme Béatrice FERMOSELLE, M. Philippe LEGRAIN et M. Serge ODIN.

Ont donné un Pouvoir :
Sans objet.

Absents excusés :
M. Jacky MUZELLE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, Mme Nelly DUVERNAY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Président ouvre la séance à 18h.

Dès l'ouverture de la séance, à 18h, M. le Président procède à l'appel des membres du conseil d'administration.

Le quorum étant atteint, M. le Président proclame la validité de la séance. Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour.

➢ **Ordre du jour de la séance du 15 juin 2026**

1. Attribution des subventions aux associations

Paraphe du Président

Paraphe de la secrétaire de séance

2. Aide(s) exceptionnelle(s)
3. Questions et informations diverses

➢ **Délibérations adoptées**

N°DB-2026/06/15/01 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Mireille DUMOULIN ne prend pas part au vote de la subvention concernant la Croix Rouge.

Rapporteur : Mme Nelly DUVERNAY, vice-présidente du CCAS.

Vu les articles L123-4 à L123-9, R123-16 à R123-26 du code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

M. le Président présente à l'assemblée les demandes de subventions reçues, au nombre de 13. Il propose d'attribuer des subventions à 7 associations pour l'année 2026 et de rejeter 6 demandes, comme suit :

Associations	Montant proposé
1. ADAPA de l'Ain	500,00 €
2. ADMR de Chaleins	500,00 €
3. AFM TÉLÉTHON	0,00 €
4. AIN DOMICILE SERVICES	0,00 €
5. AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap	0,00 €
6. BANQUE ALIMENTAIRE de l'Ain	0,00 €
7. CROIX ROUGE unité locale Rives de Saône	1 300,00 €
8. ÉPICERIE SOLIDAIRE	1 100,00 €
9. France ADOT 01	100,00 €
10. France ALZHEIMER de l'Ain	0,00 €
11. PEP 01	100,00 €
12. RESTOS DU CŒUR Bourg-en-Bresse	0,00 €
13. RESTOS DU CŒUR Lyon	100,00 €
Montant **total** des attributions	**3 700,00 €**

Sur le rapport effectué par M. le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- **DÉCIDE** d'accorder les subventions telles qu'indiquées ci-dessus,
- **CHARGE** M. le Président de faire procéder au versement de ces subventions.

➢ **Questions et informations diverses**

▪ **Demande de M. LANAUD**

sollicite une aide financière auprès de la Mairie à la suite du vol d'une roue de son véhicule. Il demande 166,80 € pour le remplacement d'une jante et de deux pneus.
Il est proposé de prendre contact avec la MSA (Mutualité sociale agricole) et avec l'assistante sociale avant de statuer sur cette demande.

Paraphe du Président

Paraphe de la secrétaire de séance

- **Repas des anciens**

M. Philippe LEGRAIN indique que le repas des anciens de fin d'année reste à débattre ultérieurement, de même que la question de l'âge des bénéficiaires. Il fait part de plusieurs idées pour ce repas, notamment proposer un spectacle ainsi qu'un goûter pour l'année 2027. Il s'interroge également sur le maintien des colis.

Il reste trois colis qui n'ont pas été distribués lors du repas de 2025. Ils ont été remis à la Croix-Rouge.

Fin de séance – 19h45

Signature du Président et de la secrétaire de séance :

Le Président,
Didier RUTSCHI

La secrétaire de séance,
Nelly DUVERNAY

Paraphe du Président

Paraphe de la secrétaire de séance